

# Des forêts et des hommes (15)

## Politiques et dynamiques forestières

### FORÊT ET BIODIVERSITÉ

#### Conserver les forêts tropicales et leur biodiversité : l'outil aires protégées

Les forêts tropicales, fort de leur considérable diversité biologique et de la sévérité des maux qui les touchent (exploitation forestière et minière illicite, front pionniers, feux de brousse et agriculture), restent avec les récifs coralliens au devant de la scène, quand il s'agit de définir les zones de conservation prioritaires sur le plan international. Promues puis soutenues par différentes institutions internationales (la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), etc.) pour faire face à la destruction des habitats forestiers, les aires protégées restent les outils de conservation privilégiés à travers le monde. Leur succès est tel qu'elles se sont rapidement développées à partir des années 1970 pour occuper aujourd'hui près de 13% de la surface des terres émergées. Le plan stratégique (2011-2020) adopté en à Nagoya (octobre 2010) lors de la 10e conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB) vise une moyenne de 17% d'aires protégées de la surface terrestre à l'horizon 2016. Elles sont devenues, de fait, un des principaux agents d'aménagement de la planète et répondent à une grande diversité de dispositifs.

L'UICN a tenté de rendre compte de cette diversification dans sa nomenclature en les organisant en 6 catégories d'aires protégées (I à VI). La sixième catégorie, la plus récente, (Aires protégées de ressources naturelles gérées) correspond à la volonté d'intégrer les usagers de la diversité biologique à ces territoires et de promouvoir les pratiques locales en contribuant au développement régional et national.

#### Les modèles de conservation

Les premières aires protégées en milieu forestier tropical apparaissent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où le mythe d'une forêt primitive détruite par les pratiques paysannes constitue un des fondements majeurs de la pensée coloniale. À défaut de pouvoir s'accorder sur la création de parcs nationaux sur le territoire métropolitain, les Français exportent leurs idées dans les colonies françaises (Indochine, Afrique occidentale et équatoriale française, Madagascar) à partir de 1925, faisant de celles-ci des lieux d'expérimentation de la conservation (Berdouley et Soubeyran, 2000). Les objectifs prioritaires sont de protéger les espèces animales et de promouvoir des objectifs récréatifs tandis que des recherches fondamentales sont conduites par les naturalistes qui visent à comprendre au cœur des forêts tropicales le modèle naturel originel, assimilé à un milieu non perturbé par l'homme. De façon parallèle, le problème de la déforestation tropicale est rapidement posé et dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques cherchent à promouvoir une législation de protection mise en œuvre par l'Etat et animée par les grands corps d'ingénieur. La mise en réserves d'aires forestières permet de garantir la pérennité de la ressource forestière, les services forestiers ayant la charge exclusive de leur exploitation. L'action coloniale avait pour objectif plus général de prendre le pouvoir et le contrôle du territoire pour en assurer l'exploitation économique. Elle opposa ainsi une démarche rationnelle de gestion de la nature à sa négation des pratiques locales.

A cette période, qualifiée d'« excluante », a suivi une autre phase, plus intégrative à partir des années 1970. Dans de nombreux cas, la gestion étatique de la biodiversité a conduit à de graves crises de la conservation, à la fois sociale et écologique, et à des critiques très virulentes vis-à-vis de ces modes de gestion de la nature. La notion d'utilisation durable des ressources, préconisée notamment dans la Stratégie mondiale de conservation de l'UICN (1980) introduit un véritable renversement de perspective : l'exclusion des populations locales et les restrictions d'usage diverses qui leur étaient imposées au nom de la préservation de la nature sont considérées comme inefficaces et socialement injustes. La valorisation économique des ressources et des espaces, désormais considérée comme la garantie de leur conservation, ne peut être mise en œuvre qu'avec l'appui et l'association étroite des populations locales. Les premières expériences de gestion participative ont

lieu dans les pays du Sud où l'Unesco négocie avec les gouvernements nationaux la délimitation de « réserves de biosphère » dans le cadre de son programme Man and the Biosphere. Il s'agit de confier la gestion des ressources à des acteurs locaux, en présentant les identités communautaires et les intérêts économiques privés comme des leviers au service de la conservation.

Si cette volonté de rapprocher projets de conservation et développement intégré suscite un très fort engouement, renforcé par la diffusion du concept de biodiversité, les résultats sont à leur tour fortement critiqués et les attentes déçues. Au-delà des constats de l'inadéquation des structures socio-politiques locales, ou des formes corrompues de décentralisation, leur capacité à générer des revenus suffisants pour les populations, n'a semble-t-il pas été suffisante d'un strict point de vue de la conservation. De ce fait, ces politiques qualifiées, non sans un certain cynisme, de « conservation par distraction » ont été à leur tour délaissées pour un retour à des formes plus strictes de conservation. L'argument biologique reprend le dessus dans le discours des grandes ONG tandis que les dynamiques sociales sont exclues du champ d'action.

Selon les continents, l'engagement contractuel des populations à protéger la forêt ne renvoie pas aux mêmes restrictions d'usage (cf. les catégories de l'UICN). Si dans le bassin amazonien, les populations forestières ont été en mesure de bénéficier des retombées des politiques environnementales (voir populations sous contrat), ailleurs, peu d'alternatives leur sont proposées pour palier le fait que leur espace forestier ne leur est plus ou peu accessible créant ainsi des conflits avec l'administration au mieux, et une inefficacité de la protection au pire. La mise en protection des forêts tropicales s'inscrit majoritairement dans une démarche de mise en défend d'un espace parfois occupé ou exploité par les populations rurales. Pourtant face à cet outil, d'autres modes de mise en défend et de conservation peuvent exister et nombre de populations forestières ont depuis des temps anciens créés des espaces de protection pour des raisons sociale, symbolique voire économique qui ne sont que rarement reconnues en tant que telles (exemple des forêts sacrées) voire totalement ignorées lors du zonage d'une future aire protégée.

### **Conserver et mesurer la biodiversité des forêts**

Comment choisir et hiérarchiser les futures zones qui deviendront des aires protégées ? Les aires protégées ont pour but d'écarter les menaces qui pèsent sur une portion d'écosystème jugée riche en biodiversité, en espèces endémiques et dont le taux de disparition est jugé alarmant. Ainsi, les habitats écologiques riches mais peu accessibles de par leur situation géographique, sont peu concernés par ces mesures. Pourquoi investir dans des zones à l'écart d'un risque de dégradation ? Les créations d'aires protégées forestières se font donc en général, au sein de zones habitées, exploitées par l'homme, le plus souvent sous forme d'agriculture sur brûlis. Dans ces cas précis, elles répondent à des objectifs de mise en défend d'un espace forestier, que l'administration doit soustraire à ses anciens occupants, les peuples qui en vivaient ou les entreprises qui en exploitaient les ressources. De ce fait, une majorité d'entre elles se caractérisent par des niveaux divers de perturbation, voire de « secondarisation » qui ne sont que rarement pris en compte, ce qui peut poser des problèmes en matière de gestion. Comment maintenir le caractère primaire d'une forêt qui n'existait pas lors de la création de l'aire protégée ? Ce constat est lié, en grande partie, au manque d'études et/ou de recherches qui permettraient aux acteurs de terrain de rendre plus opérationnelles les recherches menées en biologie de la conservation.

On doit aussi se poser la question de la délimitation d'une aire protégée. Comment border l'espace, quel tracé suivre, quelle forme lui donner ? Nombreuses sont les réflexions sur les théories du « SLOSS » (Single Large Or Several Small), qui proposent des éléments de discussion sur le nombre et la taille optimales à adopter pour limiter les extinctions locales. Rares sont celles qui sur le terrain permettent réellement de trancher sur la base de données empiriques et ce, sans évoquer le fait que ces théories (issues de la théorie de la biogéographie des îles de Wilson et Mc Arthur (1967)), n'intègrent pas le facteur humain dans leurs paramètres.

Enfin, de nombreux auteurs, eux même biologistes de la conservation, reconnaissent que les coûts liés à la création des aires protégées, et plus particulièrement des corridors de conservation, sont très importants face aux incertitudes et aux résultats attendus.

## Financer les aires protégées aujourd'hui

À la différence de la période coloniale, l'accent est mis de nos jours, sur le problème central du financement de ces aires protégées, à travers des paiements directs connus sous le vocable de paiements pour services environnementaux (PSE). Cette contrainte de financement pérenne est apparue durant les années 1990, à la suite d'évaluation sur les moyens financiers dédiés aux aires protégées et sur l'estimation des budgets nécessaires pour les gérer correctement. La plupart des études, bien que basées sur des méthodologies distinctes, évaluent ce besoin de financement entre 1,5 à 2,5 milliard de US\$ par an (hors zone OCDE), alors que les dépenses effectives sont évaluées entre 0,3 et 0,8 milliard de US\$ par an. Plusieurs études nationales confirment cette situation : au Cameroun par exemple, les budgets des parcs ne couvriraient que 20 % des besoins ; ce pourcentage étant estimé à 40 % au Ghana, etc.

Les scénarios laissent présager d'une dégradation de ces déséquilibres financiers entre les dépenses et les recettes. D'une part, compte tenu des engagements pris au niveau international dans le cadre de la conférence des parties de la CDB (Nagoya, 2010), la superficie des aires protégées augmente, d'autre part les dépenses publiques sont de plus en plus limitées. Elles le sont dans les pays en développement mais également dans les pays de la zone OCDE qui financent couramment les aires protégées des pays du Sud, à travers l'aide publique au développement. Par exemple, on estime qu'en 2005, 70% du financement des parcs à Madagascar provient de l'aide internationale contre seulement 6% par l'État. De nombreux acteurs, notamment les ONG internationales de conservation, ont donc fortement milité pour trouver des sources de financement additionnelles. La promotion de fonds fiduciaires, les droits d'entrée dans les parcs, la bioprospection... ont ainsi été au centre des politiques environnementales de ces pays, mais avec plus ou moins de succès. Le V<sup>e</sup> congrès mondial des parcs (Durban, Afrique du Sud, 2003) a constitué une étape importante en inscrivant à l'agenda international la recherche de ressources financières pour la gestion des aires protégées. En intitulant ce congrès « bénéfiques par delà les frontières », l'UICN a voulu insister sur le caractère « bien public mondial » des forêts et de la biodiversité en sollicitant la communauté internationale pour contribuer à supporter et financer la conservation dans les pays en développement, notamment les hot spots de biodiversité.

Parallèlement, les travaux des chercheurs impliqués dans le Millennium Ecosystem Assessment (2001-2005) ont permis de proposer un cadre d'analyse renforçant cette tendance internationale à la recherche de financement innovant pour la conservation. En considérant que les écosystèmes rendent des services aux humains, les forêts représentent alors des supports de services tels que la séquestration du carbone, la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité ou encore la beauté des paysages, support d'activités récréatives. Au-delà de leur seule fonction nourricière, les forêts fournissent donc des services non encore rémunérés mais qui dans une optique de pérennisation pourraient le devenir. Le financement des aires protégées et plus généralement celui de la conservation des écosystèmes forestiers à travers cette rhétorique des services rendus est actuellement l'orientation prise au niveau international et dans la majorité des pays de la zone inter-tropicale. De nouveaux instruments apparaissent dans ce cadre comme, par exemple, le paiement par les compagnies de distribution d'eau des actions de conservation des forêts en amont. Le rôle anti-érosif des forêts, déjà reconnu par Platon dans Critias sert de support au paiement d'un service dont bénéficient les populations locales en aval. Initialement expérimentés en Amérique centrale et latine (Costa Rica, Bolivie, Equateur, Guatemala), ces PSE se développent dorénavant partout (Asie, y.c. en Chine, Océan indien et Afrique). L'émergence de réseaux tels que Forest Trends, Ecosystem Market Place, Conservation Finance Alliance, etc. rassemblant des chercheurs, des conservationnistes, et soutenus par les coopérations bilatérales, les ONG de conservation mais aussi par des firmes multinationales et des fondations, promeuvent ce type d'outils et d'approches.

Si pour la plupart des acteurs de la conservation, cette financiarisation est nécessaire pour enrayer la déforestation, notamment celle dont les causes indirectes sont d'ordre économique (projets miniers, exploitation forestière, élevage...), il n'en demeure pas moins que la problématique de développement local versus conservation des forêts reste entière ; le financement des aires protégées n'étant pas automatiquement un levier de développement local pour les populations dont on réduit l'accès et l'usage des écosystèmes forestiers tropicaux.

Auteurs : **Stéphanie Carrière, Philippe Méral, Florence Pinton**



## Des forêts et des hommes

Qu'est-ce qu'une forêt ?

Les habitants  
de la forêt

Représentations,  
usages, pratiques

Politiques et  
dynamiques forestières

Coordination générale  
Catherine Fontaine

Conseillers scientifiques  
Geneviève Michon  
Bernard Moizo

Conception graphique  
Pascal Steichen

Des forêts et des hommes



Nature menacée ou forêt des hommes ? Pour une lecture humaniste des forêts

Après 2010 Année Internationale de la Biodiversité, l'ONU a proclamé 2011 Année internationale des forêts

Cette initiative montre combien les forêts sont devenues l'objet de l'attention du monde entier et pas seulement des pays qui les habitent. L'enjeu forestier est mondial : les forêts couvrent un tiers de la surface du globe et abritent près des deux tiers des espèces animales et végétales recensées. Leur rôle est essentiel dans la régulation du climat ou dans l'atténuation des impacts du changement climatique. Malgré les recommandations successives pour une meilleure gestion des forêts menacées (Rio 1992, Nagoya 2010), les forêts tropicales et boréales continuent à perdre du terrain alors que les forêts d'Europe progressent, mais parfois aux dépens de paysages agricoles centenaires.

Nature menacée ou forêt des hommes ? >>>

Contact auteurs :

Geneviève Michon

Bernard Moizo

Liens utiles

Texte intégral en  
PDF



Année internationale  
des forêts 2011

Des forêts pour les hommes